

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 14 Septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 8 Septembre 2017

PRÉSENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, GROLEAU Magalie, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, MAUME Simone, PROUX Manuel, PUAUD Hélène, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSÉE : RENOU Paule

Secrétaire de séance : PROUX Manuel

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 14 Septembre 2017, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Manuel PROUX,
- approuvé le compte rendu de la réunion du 6 Juillet 2017.

1. Construction d'une école et d'un accueil périscolaire :

- **Présentation du programme par l'Agence de Services aux collectivités locales**
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage à passer avec l'Agence de Services aux collectivités locales**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- Donné un avis favorable concernant le lancement du projet de construction d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire, d'un budget prévisionnel de 1 628 700 € HT,
- Autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
 - ✓ 0.50 % du montant de l'ensemble de l'opération, pour le choix du maître d'œuvre,
 - ✓ 1.60 % du montant de l'ensemble de l'opération, durant des études de maîtrise d'œuvre,
 - ✓ 1.50 % du montant de l'ensemble de l'opération, pour la phase de réalisation et jusqu'à la réception de travaux.
- Précisé que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération n° 58 « Construction d'un groupe scolaire et garderie périscolaire »
- Autorisé Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

➤ **Approbation du programme**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- décidé d'approuver et d'adopter le programme présenté par Monsieur le Maire pour un estimatif des travaux de 1 400 000 € HT.

Considérant qu'il est d'une grande nécessité de réaliser, dans les meilleurs délais, le projet, tel qu'il est défini par le programme qui vient d'être adopté, et donc de mettre en œuvre les différentes procédures de mise en concurrence en application du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- décidé de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,
- décidé de lancer les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants,
- décidé que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget.
- donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence,
- donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation ci-dessus définies pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte,...),
- donné l'autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,

➤ **Demande de subventions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a approuvé le projet de construction d'une école et d'un accueil périscolaire,
- a accepté le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans la délibération,
- a sollicité l'aide de la Région dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité,
- a sollicité l'aide du Département de la Vendée dans le cadre du Contrat Vendée Territoire,
- a sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité,
- a sollicité l'aide de la CAF dans le cadre de l'aide à l'investissement et l'achat d'équipement pouvant être accordée aux accueils de loisirs
- a autorisé Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès des différents organismes et à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

2. Mise aux normes des vestiaires du stade et construction d'une salle plurivalente :

➤ **Demande de subvention auprès de la Région des Pays de Loire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a approuvé le projet de mise aux normes des vestiaires du Stade et de construction d'une salle plurivalente,
- a accepté le plan de financement prévisionnel tel que présenté dans la délibération,
- a sollicité l'aide de la Région dans le cadre du Pacte Régional pour la Ruralité,
- a sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité,
- a autorisé Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès des différents organismes et à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

3. Participation de la Commune de Saint Juire Champgillon aux charges de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé la répartition du coût restant à charge de la commune de la Réorthe entre les 2 collectivités, qui s'élève à 402.81 €, comme suit :

- 30 % pour la commune de Saint Juire Champgillon, soit 120.84 €
- 70 % pour la commune de la Réorthe, soit 281.97 €

4. Assurances des risques statutaires :

➤ **Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} Janvier 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- décidé de souscrire aux garanties proposées par le contrat groupe CNP « Assurance des risques statutaires » d'une durée de 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2018 et conclu par le Centre de Gestion de la Vendée (ce dernier ayant été mandaté par les collectivités),
- pour les agents affiliés à la CNRA, retenu le taux de 5.05 % avec une franchise de 15 jours fermes en maladie ordinaire,

- pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, retenu le taux de 1.05 %
- décidé de ne pas opter pour la prise en charge des charges patronales,
- décidé de confier au Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, la gestion dudit contrat au taux de 0.12 % pour les agents affiliés à la CNRACL et au taux de 0.05 % pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.

5. Cimetière :

➤ **Opportunité d'engager une procédure de reprise**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'est prononcé favorablement pour engager une procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

6. Approbation du premier rapport de la CLECT au titre de l'année 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a :

- approuvé le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 18 Mai 2017 tel qu'annexé à la présente délibération,
- approuvé le montant de l'attribution de compensation à verser à la commune de la Réorthe, soit la somme de 75 641.98 €.

7. Présentation et vote d'une décision modificative n° 1 au Budget principal

Le conseil municipal a décidé de reporter cette question.

8. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, le recours à un CDD dans le cas d'un accroissement temporaire d'activité et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthe, le 21 Septembre 2017

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

